MAIRIE D — ARRONDISSEMENT D

*Du* — *an mil huit cent soixante-dix, à* — *heure*

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département d
le du mois d mil
profession de domicilié à
département d fils de
profession d
domicilié à département d et de

N°

Et d

âgée de ans, née à département d
le du mois d mil
profession d domiciliée à département d
fille de
profession d domiciliée à département d
et de

Les actes préliminaires sont : 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

G

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux.

ont déclaré qu'il été fait contrat de mariage, à la date du
du mois d mil huit cent soixante- , par devant Me
notaire à
département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

Le tout en présence de
domicilié à département d âgé de
profession d

De
domicilié à département d âgé de
profession d

De
domicilié à département d âgé de
profession d

Et de
domicilié à département d âgé de
profession d

Après quoi,
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par